



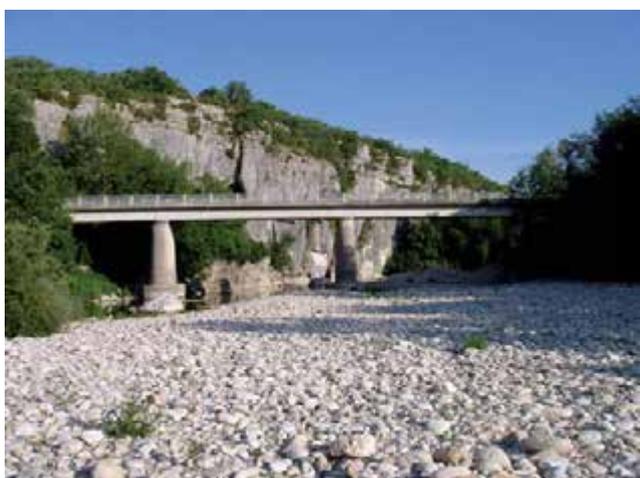
# LE PETIT LABEAUMOIS



*Pont submersible, place du Sablas*



*Pont de la Bigournette*



*Pont de Peyroche*

## ÉDITORIAL

Ce numéro du Petit Labeaumois est là pour vous faire part de l'organisation de notre vie locale et des actions qui en découlent. Dans la période incertaine que nous connaissons, l'attente de la population est forte.

La commune reste, malgré les réformes successives, la collectivité la plus proche des habitants. C'est d'abord vers elle que le citoyen se tourne pour améliorer son quotidien, répondre à ses questions ou l'aider à surmonter une difficulté.

Dans l'Europe de l'après guerre, les habitants des campagnes ont souhaité bénéficier des mêmes services fondamentaux que les villes : Eau potable, électricité, qualité des routes, accès aux services publics...

Le passage au XXIème siècle a vu le renforcement de cette demande et même l'élargissement de ces services : Services à l'enfance et aux personnes âgées, accès à la culture, commerces de proximité, offre scolaire efficace, qualité de l'environnement...

Ce mouvement et cette demande sont puissants et justifiés.

C'est le sens de notre engagement et la responsabilité de l'équipe municipale.

Toutes les actions qui en découlent sont le fruit de cette analyse et le résultat de ce souci de bonne organisation et de développement local.

Gérard Marron  
Maire de Labeaume



## Sommaire

- [Page 1](#) : Environnement et assainissement collectif
- [Page 2](#) : La vie de la rivière et des gorges de Labeaume
- [Page 3](#) : Salle polyvalente du Récatadou, aménagements et travaux
- [Page 4](#) : Les jardins suspendus du Récatadou, histoire de leur réhabilitation
- [Page 5](#) : Projet de valorisation et de réhabilitation des dolmens
- [Page 6](#) : Les travaux du pont de la Bigournette
- [Page 7](#) : Renforcement et enfouissement des réseaux (ERDF, Orange et éclairage public)
- [Page 8](#) : Cimetière de Chapias, pose d'un columbarium et installation d'un jardin du souvenir
- [Page 8](#) : Numérotation et noms des voies et chemins
- [Page 9](#) : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- [Page 10](#) : Stabilité et sécurisation des falaises
- [Page 10](#) : À propos du débroussaillage
- [Page 10](#) : Que faire des déchets verts
- [Page 11](#) : Rappel de quelques règles de citoyenneté
- [Page 12](#) : Activités et festivités à Labeaume
- [Page 14](#) : État civil

## LES ÉLECTIONS EN 2017



### **Les élections présidentielles :**

- Premier tour le dimanche 23 avril 2017
  - Deuxième tour le dimanche 7 mai 2017
- Le bureau de vote en mairie sera ouvert de 8h00 à 19h00.

### **Les élections législatives :**

- Premier tour le dimanche 11 juin 2017
  - Deuxième tour le dimanche 18 juin 2017
- Le bureau de vote en mairie sera ouvert de 8h00 à 19h00.

### **Les élections sénatoriales :**

Elles auront lieu le dimanche 24 septembre 2017

### **La demande de carte d'identité se simplifie :**

La pré-demande de carte peut se faire soit par internet, soit en mairie du domicile.

Une fois les pièces justificatives rassemblées, le dossier doit être déposé dans les mairies à disposition. Pour Labeaume, les plus proches sont Largentièrre ou Aubenas.

## INFORMATIONS PRATIQUES



### **Mairie de Labeaume :**

ouverture le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 11h30.  
Téléphone : 04 75 39 64 23  
[mairie-de-labeaume@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-labeaume@wanadoo.fr)  
[www.mairiedelabeaume.fr](http://www.mairiedelabeaume.fr)

### **Maison de Labeaume :**

ouverture tous les après-midis de 14h00 à 17h00, de Pâques à fin septembre.  
Téléphone : 04 75 36 05 09  
[maisondelabeaume@orange.fr](mailto:maisondelabeaume@orange.fr)

### **Agenda collectif des Gorges de l'Ardèche :**

Agenda événementiel rassemblant les annonces des mairies et des associations du territoire des Gorges de l'Ardèche : culture, sports, loisirs, vie associative.  
[agendacollectif.com](http://agendacollectif.com)

# ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Raccordement de l'assainissement A la station d'épuration de Ruoms

2017 sera une année millésime pour la qualité des eaux de rivière. En effet, le projet de suppression de la station d'épuration du chef-lieu et de l'acheminement des eaux usées vers celle de Ruoms se concrétise. Nous sommes maintenant dans la dernière phase, celle des travaux.

Sous maîtrise d'ouvrage du SEBA, 2016 a vu la poursuite de l'étude de ce dossier. Les travaux commencent en février 2017 pour être terminés à la fin de l'année 2017.



*Ouverture de la tranchée, Labeaume*

Pour mémoire, la participation financière de la commune de Labeaume est de 240 000 euros (sur 3 ans).

Indispensable, ce projet augmentera encore la qualité et la sérénité du chef-lieu.

Il permettra également de raccorder de nouveaux secteurs de la commune au tout-à-l'égout (quartier Peyroche).



*Station d'épuration de Ruoms*

## La régie du SEBA

Le SEBA a confié une délégation de service public (DSP) à la SAUR qui gère ainsi pour le SEBA les services de l'eau, de l'assainissement et la facturation aux usagers.

Le contrat s'achève fin 2017.



Pour 2018 s'offre au SEBA une alternative : poursuivre la gestion déléguée à la SAUR ou profiter de moyens retrouvés pour s'engager dans la gestion directe de ses services.

Après une année 2016 de réflexion et d'études, les délégués syndicaux du SEBA se sont prononcés pour la gestion en régie des services publics syndicaux de l'eau potable (production et distribution) et de l'assainissement collectif, ainsi que sur le maintien dans la situation actuelle du service public syndical d'assainissement non collectif.

Ce choix permettra à l'avenir de mener une gestion patrimoniale dynamique (compétences sur l'investissement et le fonctionnement) et de mieux maîtriser les politiques tarifaires et ses évolutions.

# LA VIE DE LA RIVIÈRE ET DES GORGES DE LA BEAUME

Le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie (SRBD), en collaboration avec la Commune, gère et suit la qualité sanitaire des eaux de baignade, la fréquentation de la Beaume et de la Drobie, l'information et la sensibilisation des usagers.

## Qualité des eaux de baignade

Durant la saison balnéaire, le syndicat de rivières réalise des analyses de la qualité sanitaire de l'eau une fois par semaine au village de Labeaume et deux fois par semaine à Peyroche.

Depuis près de 20 ans, la qualité des eaux de baignade au village de Labeaume est très satisfaisante et elle sera en 2017 de nouveau classée comme excellente.



*Baignade au chef-lieu*

A Peyroche, les eaux de baignade ont subi à plusieurs reprises des pollutions ces dernières années. Bien que les résultats des analyses de 2016 n'aient jamais dépassés les seuils réglementaires (conduisant à une fermeture de la baignade), les eaux de baignade y ont été trop fréquemment de qualité médiocre.

On peut espérer que la situation ne pourra que s'améliorer une fois les travaux de transfert de l'assainissement vers Ruoms seront réalisés en 2017.

## Fréquentation

La qualité écologique et paysagère de la vallée de la Beaume est à l'origine de son attractivité, notamment pour des pratiques de loisir grand public comme la baignade. Cependant, une fréquentation excessive et/ou inappropriée est susceptible, d'une part de remettre en cause l'intégrité de ces écosystèmes et leur biodiversité, et d'autre part d'engendrer des nuisances pour les riverains et des conflits d'usages.

Le syndicat de rivières effectue des comptages depuis plusieurs années afin de suivre l'évolution de la fréquentation le long de la Beaume. Cet été la fréquentation a été plus importante qu'en 2015 à Peyroche (+16%), notamment au mois d'août (+38%), tandis qu'au village de Labeaume le nombre de personnes comptées sur les plages en juillet et août est en baisse (-17%).

## Information et sensibilisation des usagers

Considérant les enjeux écologiques et les problématiques liés à la fréquentation de la rivière, en particulier dans les Gorges de la Beaume, le SRBD met en place chaque été un programme d'information et de sensibilisation des usagers.

Durant la saison 2016, le syndicat de rivière a recruté deux saisonniers chargés notamment de l'information et de la sensibilisation des usagers. Cette brigade estivale est allée tous les après-midis à la rencontre des usagers le long de la Beaume pour faire de la prévention et inciter tout un chacun à un comportement éco-citoyen.

La brigade estivale avait également la mission de ramasser les déchets qui sont, hélas, encore trop souvent abandonnés sur certaines plages.

Durant l'été, le SRBD en partenariat avec la commune de Labeaume a proposé des animations nature gratuites en soirée, ainsi qu'une journée (le 25 juillet) de découverte de la rivière avec plusieurs ateliers et une intervention de Gilbert Cochet à la plage de la Turelure.

Par ailleurs, la maison de Labeaume a accueilli cette saison un aquarium avec 4 apons du Rhône issus de reproduction en captivité.



# SALLE POLYVALENTE DU RÉCATADOU

## Aménagements et travaux

En 1993, la commune de Labeaume a acheté la ferme du Récatadou et son foncier incluant une grande partie des jardins suspendus.

En 1999, la municipalité a réalisé une extension de la ferme d'origine pour créer la salle polyvalente.

En même temps que la réhabilitation des jardins suspendus, la municipalité a voulu continuer l'amélioration de l'accueil dans la salle polyvalente.

En 2016, la commune a réalisé les travaux sur le bâtiment selon trois directions principales :

- Remise en état et entretien des locaux (réfection de la toiture du corps de bâtiment d'origine),
- Amélioration du fonctionnement et de la distribution des locaux (création d'un accès spécifique aux salles dédiées aux associations avec déconstruction de l'ancien bloc sanitaire)
- Aménagement des extérieurs à la salle polyvalente afin d'en optimiser les usages (ouverture du bar vers l'extérieur, aménagement du sol de la terrasse extérieure).

En plus des travaux sur les bâtiments eux-mêmes, une réhabilitation des espaces extérieurs attenants a été réalisée.

C'est la mise en place d'un cheminement au bout de l'aire de stationnement à l'entrée du Récatadou. Ces travaux ont été réalisés avec les anciennes pierres d'encorbellement du pont de la Bigournette.



*Aménagement d'un cheminement*



*Le Récatadou d'origine*



*Travaux d'ouverture de la baie du bar*



*Le Récatadou aujourd'hui*



*Façade nord avant travaux*



*Démolition de l'ancien bloc sanitaire*



*Façade nord aujourd'hui*

# LES JARDINS SUSPENDUS DU RÉCATADOU

## Histoire de leur réhabilitation

En plus de la réhabilitation des bâtiments de la salle polyvalente, la commune de Labeaume, oeuvre à la mise en valeur du site du Récatadou et de ses jardins hors du commun, afin de les admirer et les visiter en toute sécurité.

Tout d'abord, les efforts se sont portés sur le premier jardin dit « jardin à la diaclase » avec un phase de reconstruction de l'escalier, de reprise d'un mur de soutènement effondré et de la réouverture du tunnel d'accès au jardin.

C'est l'entreprise Gaillard, de Chambonas, qui a mis tout son savoir-faire et sa compétence au service de ce travail délicat.



*Jardin à la Diaclase*

Dans un deuxième temps, en 2011, deux autres terrasses, proches du bâtiment du Récatadou, ont été restaurées.

Enfin, 2015 a vu la reconstitution d'un mur de soutènement et d'un escalier dans la roche, ouvrant ainsi d'autres espaces remarquables.



Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la sécurisation des différents jardins par des barrières intégrées au paysage permet aux curieux et aux visiteurs de les arpenter en toute sécurité.



*Visite des jardins suspendus*

Les travaux de réhabilitation des jardins suspendus sont aujourd'hui terminés. Cela permet maintenant de passer à la dernière phase d'intervention, à savoir à leur mise en valeur par la plantation d'espèces différentes et variées ( florales, potagères, céréalières).

La diversité des plantations à venir est en lien direct avec ce qui existait quand le Récatadou était une exploitation agricole.

L'année 2017 verra une participation de la commune à la manifestation nationale des « rendez-vous aux jardins » les 2, 3 et 4 juin au cours desquelles seront organisées visites, conférences, expositions et informations autour de nos remarquables jardins suspendus.



À l'avenir, une faïsse sera dédiée à la mise en place de jardins partagés, à la disposition de toutes les bonnes volontés.

# PROJET DE VALORISATION ET DE PROTECTION DES DOLMENS

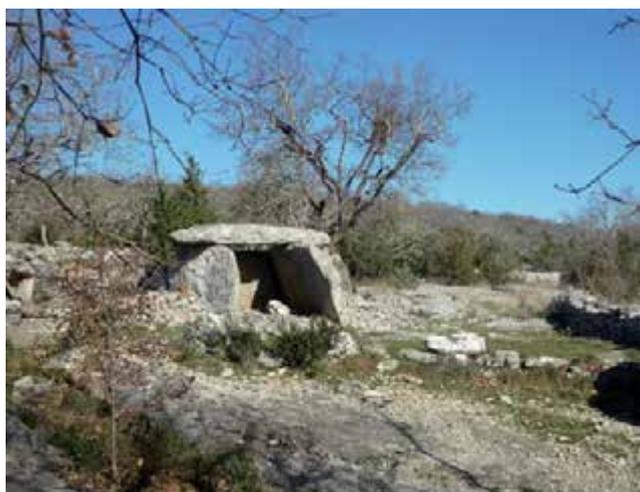
Depuis 2013, la commune de Labeaume est inscrite dans un projet qui consiste à protéger et à valoriser les dolmens de l'Ardèche par l'aménagement d'itinéraires de découverte. Elle est associée aux communes de Beaulieu, Chandolas, Grospierres, Saint-Alban-Auriolles et Orgnac l'Aven, aux trois communautés de communes, au ministère de la culture et de la communication, à la Région et au département de l'Ardèche.

La cité de la préhistoire d'Orgnac-l'Aven apporte sa compétence scientifique et logistique.

Le 17 juin 2016, les collectivités concernées ont renouvelé leur partenariat par la signature de la convention « dolmens » lors des journées de l'archéologie.

Il a été défini des aménagements à effectuer en termes de mise en valeur des dolmens et de leurs abords. Une signalétique directionnelle et des panneaux d'interprétation seront proposés.

Les travaux d'aménagement des sentiers (stationnement, rénovation des murets, réhabilitation d'anciens chemins communaux et débroussaillage) pourront commencer en 2017.



*Le Ranc de Figère*

Sur l'ensemble des communes, sept itinéraires de découverte menant à 22 dolmens ont été identifiés.

Ils existeront sous le nom :



Pour faire connaître l'importance patrimoniale des dolmens sur le territoire du sud de l'Ardèche, Sonia Stoccheti (chargée de mission) a organisé ou participé à différentes manifestations (visites guidées, Mon Pays Ma Fête, visite de l'association UNESCO...).

Une page Facebook (chemins et dolmens) permet de signaler les événements touchant le projet dolmens (manifestations, photos).

Parallèlement différentes actions concernent la protection et la sauvegarde des dolmens, comme la mise en place d'un protocole de sauvegarde ou des demandes d'intervention auprès de SRA (Service Régional de l'Archéologie).



# LES TRAVAUX DU PONT DE LA BIGOURNETTE

Sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Ardèche, pour un coût global de 300 000 euros, les travaux sur le pont de la Bigournette ont eu un double objectif :

- Fluidifier la circulation des différents véhicules,
- Sécuriser les déplacements des piétons.

Le remplacement des encorbellements du pont a permis l'élargissement de sa largeur totale utile (de 6,01 m à 6,93 m) et de la chaussée elle-même (de 4,85 m à 5,38 m, soit 53 cm de plus).

Ainsi, le trottoir en aval est également élargi (de 0,58 m à 0,93 m, soit 36 cm de plus).

Le garde-corps a été remplacé car il ne correspondait plus aux normes de sécurité en vigueur.

Le pont a été fermé à la circulation le 10 octobre 2016.

Il a été rouvert le 20 novembre 2016 avec 3 semaines d'avance sur l'échéance prévue, grâce à la compétence et au sérieux de l'entreprise spécialisée dans ce type de travaux.

Une navette, financée par les communes de Labeaume et de Ruoms, a été mise gratuitement en place tous les matins du lundi au vendredi.

L'occasion a été saisie pour expérimenter la mise à disposition de vélos électriques.

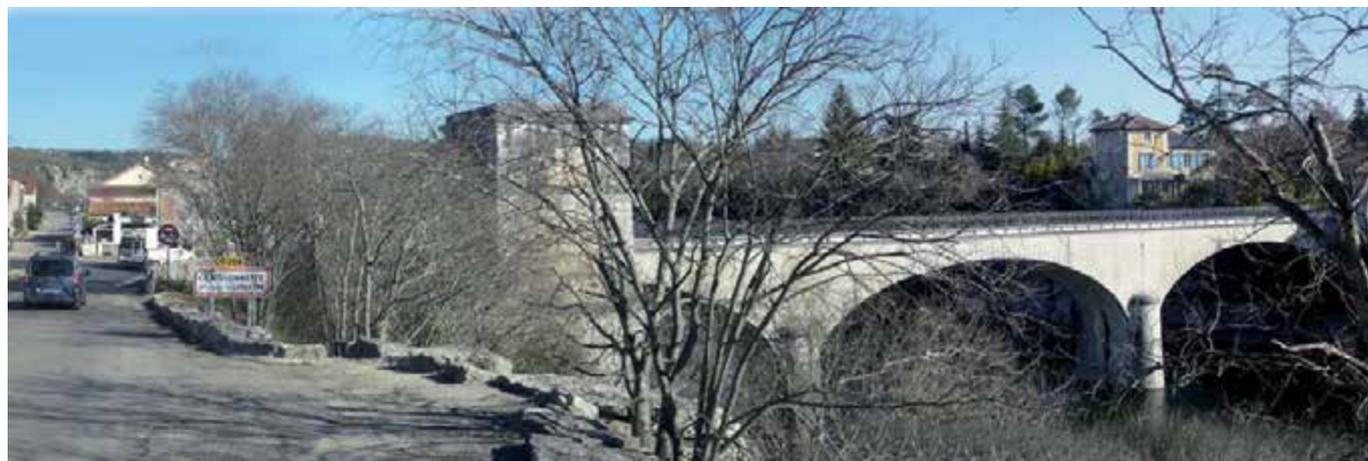
Au cours de l'année 2017, le marquage au sol et l'éclairage public du pont seront réalisés.

En plus, une signalétique dédiée aux utilisateurs de la rivière sera installée prochainement.



*Le pont avant*

*Le pont aujourd'hui*



# RENFORCEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ERDF, Orange et éclairage public

L'amélioration de la qualité de distribution en énergie électrique de notre commune impose des travaux de renforcement de certaines lignes basse tension et de postes de transformation Haute/Basse tension.

Ces travaux étant réalisés par le Syndicat Electrique 07 (SDE07), la commune de Labeaume saisit cette opportunité pour que ceux-ci soient réalisés en souterrain.

Pour certains d'entre eux les investissements sont partagés entre le SDE 07 et la commune de Labeaume.

D'autres réseaux, Orange et d'éclairage public seront également mis en souterrain avec la pose de nouveaux mas d'éclairage. L'ensemble de ces travaux doivent être réalisés en 2017 :

## 1) Saint Genest

Mise en souterrain du réseau électrique basse tension, Orange et éclairage public avec pose 2 mas d'éclairage.

## 2) Boudon

Renforcement du réseau électrique Basse Tension en souterrain y compris dépose de ligne haute tension et Basse tension aériennes, du poste sur poteau. Construction en souterrain de réseaux Haute, Basse Tension et mise en place d'un poste de transformation HTA/BT au sol **en cours**.

## 3) Grangeasse

Mise en souterrain des réseaux électriques Basse Tension et Orange.

## 4) Bigournette

Mise en souterrain des réseaux électriques Basse Tension, Orange et éclairage public avec pose 2 mas d'éclairage. **Travaux prévus février 2017.**

## 5) Récatadou

Renforcement du réseau électrique Basse Tension en souterrain y compris dépose de ligne haute tension et Basse tension aériennes et du poste sur poteau. Construction en souterrain de réseau Haute et Basse Tension avec mise en place d'un poste au sol.

## 6) Pont Bigournette

Mise en place de 4 mas d'éclairage public identiques aux existants dont 2 à charge financière de Ruoms et 2 de Labeaume.

## 7) Monument ancien portique du pont

Illumination en lampes LED.

## 8) Remplacement des lampes à vapeur de mercure fluorescentes

En application de la Directive Européenne 245/2009 elles ne sont plus commercialisées depuis avril 2015. Seules les lampes du chef lieu ne seront pas remplacées car elles sont conformes à cette directive.



*Parking du Récatadou aujourd'hui*



*Parking du Récatadou après travaux (simulation)*

## CIMETIÈRE DE CHAPIAS

### Création d'un jardin du souvenir et pose d'un columbarium

Dans le souci de répondre à une demande certaine d'une partie de la population concernant l'incinération, le conseil municipal de Labeaume a décidé d'équiper la commune de deux columbariums de douze places chacun.

Le premier a été positionné au cimetière du chef-lieu il y a déjà deux ans.

Le second sera placé, au cours du premier trimestre 2017, sur un terrain communal jouxtant le cimetière de Chapias. Ce terrain sera appelé « jardin du souvenir ».



*Columbarium, cimetière du chef-lieu*

La séance du 26 Janvier 2011 du conseil municipal a fixé les modalités suivantes :

#### Durées et tarifs des concessions du columbarium

- concession de 30 ans, 300 euros
- concession de 50 ans, 450 euros

#### Renouvellement des concessions

- concession de 30 ans, 150 euros
- concession de 50 ans, 225 euros

## NUMÉROTATION ET NOMS DES VOIES ET CHEMINS

Comme la loi le lui oblige, la municipalité a été amenée à attribuer un nom aux voies et chemins et de procéder à la numérotation des maisons d'habitation.

Le raccordement postal est obligatoire. Après la nomination des voies et chemins, qui s'est déroulée en 2016, une deuxième phase débute aujourd'hui pour la numérotation des maisons.

Cette démarche facilitera la tâche des services postaux, mais également celle des pompiers, de la gendarmerie et des différents services à la population.

Toutes les adresses seront géo-localisées et lisibles sur GPS.

Dans le cadre du raccordement postal, nous vous rappelons que ce service exige une boîte aux lettres normalisée portant le nom des habitants, qui doit être posée en bordure du domaine public.



Concernant la pose des plaques de numérotation pour votre domicile, des informations complémentaires vous seront fournies ultérieurement.

Le coût de la fourniture des plaques sera pris en charge par la mairie.

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le risque fait partie de notre quotidien. Notre rôle est d'œuvrer pour assurer au mieux la sécurité de tous.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes, notamment les inondations auxquelles nous sommes régulièrement confrontés à Labeaume. La meilleure des préventions repose sur la connaissance et la conscience du risque.

## L'information préventive et le DICRIM

La démarche d'information préventive consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur les lieux de vie, de travail ou de vacances.

Elle a été instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 :

*« Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».*

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réglementaire. Il a pour but de présenter et décrire les risques majeurs (naturels et technologiques) existants sur la commune de Labeaume, ainsi que les mesures de sécurité à respecter en cas de survenue de l'un d'entre eux.

Ce document a été rédigé en concomitance avec l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS a pour but d'encadrer les actions communales de sauvegarde en cas d'événement dommageable (alerte, accueil des sinistrés, etc.).



Inondation place du Sablas, au chef-lieu

Ces mesures viennent en appui de l'action des services de secours. Pour chacun des risques majeurs encourus sur la commune, le DICRIM précise le risque et les consignes personnelles de mise en sécurité.

Les risques majeurs sur la commune de Labeaume sont les suivants :

- Risque d'inondation,
- Risque de feux de forêt,
- Risque sismique,
- Risque de mouvements de terrain,
- Risque de canicule et de grands froids.

Un document spécial (joint à ce « Petit Labeaumoïse ») décline l'ensemble des risques et des conduites à tenir.

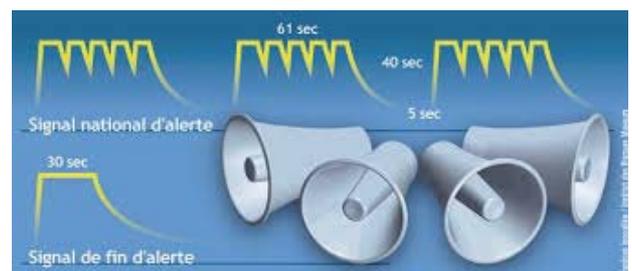
Vous pourrez également le consulter ou le télécharger sur le site de la mairie : [mairiedelabeaume.fr](http://mairiedelabeaume.fr)



Crue au pont de Peyroche

Comme la loi l'oblige, une sirène de prévention des risques sera installée au chef-lieu, dans le clocher de l'église.

Indépendamment de la signalisation sonore lors des risques éventuels, elle sonnera (test régulier) chaque premier mercredi du mois à midi, sur une durée de une minute.



## STABILITÉ ET SÉCURISATION DES FALAISES DU VILLAGE

Même si les propriétés et leurs parcelles sont privées, il en est de la responsabilité de la commune d'assurer la stabilité et la sécurité des falaises du chef-lieu.

La commune a souhaité actualiser l'étude datant de 1984 et d'étendre le diagnostic aux fronts des falaises surmontant le centre du village.

Cette mission consiste en un diagnostic géotechnique ayant pour objet :

- Compléter la reconnaissance du site,
- Localiser les confortements réalisés,
- Repérer et caractériser précisément les zones potentiellement instables,
- Proposer des solutions de confortement avec un chiffrage estimatif des travaux.

Ce diagnostic de stabilité a été assuré par le bureau spécialisé CEREMA (Centre d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

Le coût du diagnostic est de 12 232, 08 euros TTC avec une subvention de la préfecture d'un montant de 6 116, 04 euros (50%).

## QUE FAIRE DES DÉCHETS VERTS?

Le feu peut provoquer des dommages irréversibles. Son usage est strictement réglementé.

**Peuvent être brûlés ou incinérés** les végétaux issus de travaux de production agricole (exploitants agricoles) ou forestiers (exploitants forestiers), ainsi que pour les travaux de débroussaillage obligatoires réalisés dans le cadre de la prévention des incendies.

**Les déchets verts ou assimilés n'entrent pas dans cette catégorie.** Leur brûlage est interdit.

Ces déchets verts doivent être éliminés par broyage, compostage ou acheminés vers des centres de collecte appropriés (pour Labeaume, déchetterie verte de Ruoms ouverte tous les matins du mardi au samedi de 8h30 à 12h30).

## À PROPOS DU DÉBROUSSAILLEMENT

En Ardèche, le débroussaillage autour des habitations est obligatoire (article L134-6 du Code Forestier).

Débroussailler permet d'assurer votre protection et celle de vos biens en cas d'incendie à proximité de votre propriété.

**En zone urbaine** (zone U du PLU communal), vous devez débroussailler la totalité des terrains vous appartenant, y compris en l'absence de bâtiment ou d'installation.

Un élagage des arbres doit également être réalisé (hauteur minimale de 2m, portée à 4m en bordure de voie).

**En zone non urbaine, vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de 50m autour de votre habitation.**

Le débroussaillage doit être effectué par le propriétaire du bâtiment ou de l'installation.

Si le débroussaillage déborde chez le voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception.

En absence de réponse de sa part, l'obligation de débroussailler est transférée à sa charge (article L131-12 du Code Forestier).

Les premiers travaux de débroussaillage et de dévégétalisation ont eu lieu en février 2017 pour un coût de 9 000, 00 euros TTC, avec une aide de l'État de 4 500, 00 euros (50%).



*Les falaises du chef-lieu*

# RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE CITOYENNETÉ

## Divagation des animaux domestiques

Le code des collectivités territoriales précise qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures relatives à la circulation des chiens et des chats.

Par arrêté municipal, la commune précise entre autres les points suivants :

- *Il est expressément défendu de laisser divaguer les chiens et les chats sur la voie publique et les plages. Défense est faite de laisser les chiens et chats fouiller dans les poubelles ou containers à ordures. Tous les chiens circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse.*



- *Tout chien ou chat errant sur la voie publique sera capturé, conduit à la fourrière et gardé selon les conditions et suivant les délais prévus par la réglementation en vigueur.*



## Réglementation des bruits de voisinage Dans la commune de Labeaume

Sur proposition du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Ardèche, la commune de Labeaume a décidé de préciser par arrêté municipal quelques points essentiels au regard des nuisances sonores :

- *Sans préjudice de la réglementation en vigueur, toute personne utilisant à titre permanent ou temporaire dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'extérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature que ce soit susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente ou programmée à titre exceptionnel.*
- *Les personnes qui, sans mettre en péril la bonne marche de leur entreprise, ne pouvant arrêter entre 20h00 et 7h00 les outils et appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tels que les installations de climatisation, de ventilation, de production du froid, de compression, de microcentrales hydroélectriques, les chantiers de travaux publics), devront prendre toutes les mesures techniques efficaces afin de préserver la tranquillité du voisinage.*
- *Pour les établissements recevant du public et susceptibles de produire par leur exploitation de hauts niveaux sonores (tels que les cafés, bars, pianos-bars, bars karaokés, restaurants, bals, salles de spectacles, salles polyvalentes, discothèques, cinémas, campings, villages et centres de vacances, hôtellerie de plein air), toutes mesures utiles devront être prises sans préjudices de la réglementation en vigueur pour que les bruits émanant de ces établissements ou résultant de leur exploitation ne puisse troubler le repos ou la tranquillité du voisinage en dehors des limites fixées réglementairement.*

# ACTIVITÉS ET FESTIVITÉS À LABEAUME

La commune de Labeaume et les associations locales s'efforcent de proposer activités et festivités tout au long de l'année.

Les champs d'intervention sont multiples et variés pour améliorer la qualité de la vie des résidents et de l'accueil des visiteurs :

Musique, théâtre, cinéma, cirque, conférences, expositions, voyages, visites guidées, jardinage et activités sportives.

Le tissu associatif reste un moteur indispensable à l'organisation de ces événements.

## Organisation commune de Labeaume :

- Castagnade et vin nouveau au mois d'octobre,
- Hommage aux victimes de guerre le 11 novembre,
- Téléthon, Noël des enfants et Noël des aînés en décembre,
- Concert de la Saint-Patrick en mars,
- Fête votive et « Labeaume fait son cirque » en juillet et août,



*Cirque  
place du Sablas*

- « Daube », repas municipal le premier dimanche de septembre,



*Repas de la « daube », septembre 2016*

- visites commentées (gratuites) du village et des jardins suspendus pendant la période estivale. Visites organisées par la mairie sur demande, groupe de 10 personnes minimum. Tél: 04 75 39 64 23
- expositions diverses (peintures, photos, sculptures) tout au long de l'année,
- la boîte à outils de Yankel, exposition permanente.

## Organisation CCAS :

- Feu de la Saint-Jean en juin,
- « Vide pousta » en juillet.

Par ailleurs, le CCAS organise des rencontres les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois pour les 65 ans et plus.

Pendant les mois d'hiver, pour les personnes seules et qui veulent se rencontrer le CCAS propose:

- Le 1<sup>er</sup> jeudi : Réunion à la Maison de Labeaume.
- Le 3<sup>ème</sup> jeudi : on peut organiser des sorties (Musée Alphonse Daudet, Aven d'Ornac, Néovinum, souffleur de verre, chèvrerie de Planzolles...).



*Visite au musée de la lavande à Saint-Remèze*

## Organisation AJL :

- Ateliers jardin, toute l'année,
- Théâtre au mois de mai,
- Organisation de voyages,
- Balades découverte de Labeaume,
- Animation du jumelage avec Soral.

Pour plus d'informations :  
[pascal.lucca@hotmail.fr](mailto:pascal.lucca@hotmail.fr)

### Association « dolmens et patrimoine » :

- Organisation de conférences,
- Sorties et visites diverses toute l'année,
- Visites guidées de Labeaume.



*Le Ranc de Figère*

Contacts : Sonia Stochetti (04 69 22 10 05) et Jean-Pierre Huyon (04 75 93 93 28).

### « Labeaume en musiques » :

Le festival « Labeaume en musiques » existe depuis 20 ans. En juillet et août une série de concert a lieu en extérieur, sur les plus beaux sites de la commune. « Labeaume en musiques » organise également des quartiers d'hiver sur différents territoires de l'Ardèche méridionale.



*Concert sur la plage de la Turelure*

Pour plus d'informations :  
mail : [contact@labeaume-festival.org](mailto:contact@labeaume-festival.org)  
tel : + 33 (0)4 75 39 79 86

### Danse folk « lou folkatadou » :

L'association propose des ateliers folk tous les mardi de 19h30 à 21h30, salle du Récatadou. Elle organise également des bals, tout au long de l'année.



Pour tous renseignements : 04 75 35 38 23, 06 87 11 24 44, 06 84 73 71 65, 09 54 84 94 54, de 18h00 à 21h00. Mail : [Folk07@laposte.net](mailto:Folk07@laposte.net)

### Gym « un temps pour soi » :

Gym tous les mardis de 17h45 à 18h45, salle du Récatadou.

Contact : 06 20 06 33 22.

### Labeaume VVT:

Sorties tous les samedis après-midi en hiver et tous les dimanches matin à la belle saison.

Renseignements : 04 75 39 72 30  
<http://labeaumevtt.free.fr>

### Aéroclub de Ruoms-Labeaume

Renseignements : 06 80 84 72 97



### Association de la chasse de Labeaume (ACCA)

Renseignements : 04 75 93 98 27

# ÉTAT CIVIL

## Naissances en 2016

**Le 11 février :**  
**POULAIN** Nolhan, Didier, Bruno, à Aubenas.

**Le 3 mars :**  
**GAUTHIER SAZIO** Louis, Loan, à Aubenas.

**Le 5 avril :**  
**BÜHLER** Thomas, David, Max, à Aubenas.

**Le 29 avril :**  
**DE ASCENCAO** Shana, à Aubenas.

**Le 29 décembre :**  
**GUERIAT** Apolline, Lucie  
et **GUERIAT** Diane, Marine, à Aubenas.

## Mariages en 2016

**Le 9 février :**  
**CHAMPETIER** Pierre et **BERMOND** Martine.

**Le 14 mai :**  
**BOURASSEAU** Sébastien  
et **CHAMBRE** Aurélie.

**Le 21 mai :**  
**DE ASENCAO** Patrice et **MARLAND** Beverly.

**Le 18 juin :**  
**CLÉRÉ** Camille et **LOURTIES** Caroline.

**Le 25 juin :**  
**GUILLEVIN** Matthieu  
et **COUTAZ-REPLAN** Anne-Laure.

**Le 17 septembre :**  
**FAVRET** Lionel et **SORIA** Elisa

**Le 26 novembre :**  
**BLANCHEBARBE** Thierry  
et **CAYSSOL** Maëva.

## Décès en 2016

**Le 3 janvier :**  
**GONTARD** Jean, à Labeaume.

**Le 5 janvier :**  
**POTONNIER** Raymond, à Aubenas.

**Le 14 février :**  
**FAUTRERO** Claude, à Joyeuse.

**Le 3 mai :**  
**DEBOS** Françoise, à Joyeuse.

**Le 24 juin :**  
**MIRABEL** Serge, à Labeaume.

**Le 3 août :**  
**CLEMENT** Anne, à Valence.

**Le 29 septembre :**  
**CLAVEL** Huguette, à Aubenas.

**Le 3 octobre :**  
**SCHADLER** Simone, à Carsac-Aillac.

**Le 8 octobre :**  
**OLLIER** Serge, à Joyeuse.